

- FICHE D'ADHESION -
- Association "Corps En conscience" -
- Du 4 sept 2023 au 6 Juillet 2024 -

NOM Prénom :

.....

Adresse :

.....

Tél :

E-Mail :

Merci de signaler si votre condition de santé venait à changer

(Chirurgie, grossesse, tendinite ...)

Avez-vous des éléments de santé à nous communiquer ? (Opération récente, grossesse récente – de 6mois, grossesse, douleurs chroniques ...)

.....

.....

FORMULES : (Pas de cours pendant les vacances scolaires zone A ou planning allégé)

- Abonnement 1 fois/semaine (360€)
- Abonnement 2 fois/semaine (660€)
- Enfant (260€)
- Carnet de 10 (160€)
- Cours à l'unité (18€)
- Cours d'essai (12€)

Créneau préféré (vous pourrez changer):

.....

Règlement :

- Chèque (en 3 fois maximum, indiquez la date au dos, ordre: Corps en conscience)
- Espèces
- En ligne

- **En signant cette fiche d'adhésion, je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association "Corps en conscience" et m'engage à le respecter. De plus, j'ai été informé.e du planning des cours proposés.**

À

Le

Signature :

ASSOCIATION CORPS EN CONSCIENCE

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté à l'assemblée générale du 25/06/2023

Ce règlement intérieur est édité par le conseil d'administration de l'association, conformément aux statuts de l'association. Son but est d'organiser et de faciliter le fonctionnement des activités proposées au public.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des activités proposées au public adhérent et non adhérent de l'association Corps en Conscience.

Inscription et adhésion à l'association

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Pour qu'une inscription à une activité proposée par l'association soit valide, elle doit être constituée des éléments suivants :

- le bulletin d'adhésion dûment remplie, les mentions obligatoires sont impératives ;
- le règlement du coût de l'activité selon les modalités de chaque activité (par carnet, à l'unité, par abonnement) ;
- pour les mineurs : une autorisation, d'au moins un tuteur légal, pour pratiquer l'activité.

Par ailleurs :

Il est demandé au futur inscrit de vérifier qu'il est à jour de son assurance en responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers.

Les abonnements, cartes et forfaits sont nominatifs et non remboursables.

L'adhésion à l'association implique le consentement au règlement intérieur.

Condition de Paiement

L'abonnement annuel est payable :

- en 1 à 3 fois par chèques. Les chèques sont remis en une fois et datés du jour d'émission, ils ne seront remis en banque qu'à la date souhaitée par l'émetteur.
- en CB par règlement sur la page internet de paiement de l'association
- en espèces
- en chèques vacances ANCV

Conditions d'annulation et remboursement

L'exclusion d'un adhérent peut être prononcée par le conseil, pour motif grave.

Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux activités de l'association ;
- la non-adhésion aux valeurs que porte l'association ;
- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Conditions de santé

Il est demandé aux adhérents d'accepter le postulat suivant:

“Je reconnais que les activités physiques proposées par “Corps en conscience “ nécessitent que je sois en bonne condition physique. Je signalerai au professeur tout changement de mon état de santé (grossesse, accouchement récent, opération, ou autre ...) et pratiquerai en fonction de mes possibilités. Dans le cas de conditions de santé particulières, je demande l'aval d'un professionnel de santé.

Pour les activités physiques, je n'hésite pas à adapter ma pratique et à sortir éventuellement d'une posture qui ne me cause une douleur.

Je m'engage également à signaler aux professeurs tout problème physique que je pourrais avoir. Corps En conscience décline toute responsabilité en cas d'accident.”

Tarifs

Les tarifs sont fixés par le bureau de l'association et validés par le conseil d'administration.

Ils sont révisés chaque année. Les tarifs sont affichés et indiqués sur le site internet.

L'inscription comprend la location de la salle, la rémunération du professeur et des frais d'inscription (administratifs, dossier, assurance, etc.).

Les abonnements se terminent début juillet (la date précise du dernier cours est affichée et consultable sur le site chaque saison).

Les abonnements et cartes ne sont pas remboursés.

En cas d'absence prolongée due à un problème de santé ou un accident, l'abonnement pourra être prorogé de la durée de l'absence, ou reporté à la saison suivante (sous présentation d'un certificat médical).

Les cours et essai

L'association propose régulièrement des cours d'essai.

Le cours d'essai est au tarif préférentiel valable 1 seule fois.

Si un cours d'essai est suivi d'une adhésion, le tarif tiendra compte du règlement déjà effectué et une remise de ce montant sera accordée .

Les cours d'essai proposés impliquent l'adhésion au règlement et notamment des conditions de santé.

Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts, sauf avis contraire. Le prix global de l'abonnement tient compte de ces fermetures.

Le calendrier est mis à jour chaque saison par le bureau de l'association. Il est affiché et consultable sur le site internet.

Pour le bon déroulement des cours collectifs, le professeur peut être amené à refuser l'accès à la salle au-delà d'un certain nombre d'élèves pour que le cours se déroule dans de bonnes conditions.

Un cours réservé et non annulé la veille pour un cours en matinée, ou le matin pour un cours en fin de journée est considéré comme dû.

Règles de bonnes pratiques

Ni l'association, ni le professeur ne sont responsables des pertes d'objets ou d'effets personnels.

La mise à disposition de tapis et accessoires est gratuite.

- Merci d'éteindre vos téléphones mobiles.
- Parlez à voix basse.
- Il est préférable de pratiquer l'estomac léger.
- Prévoyez des vêtements de sport souples, confortables.

Ne laissez pas d'objets de valeur dans les vestiaires. La direction se détache de toute responsabilité face aux vols.

Consignes de sécurité

Les sorties de secours et les chemins d'évacuation disponibles dans nos locaux sont indiqués.

En cas d'alarme incendie, suivez immédiatement les instructions du personnel de l'association et évacuez calmement le bâtiment par les sorties désignées.

Ne bloquez jamais les sorties de secours, les couloirs ou les issues de secours avec des objets ou du mobilier.

Si vous remarquez un incendie, alertez immédiatement le personnel de l'association et utilisez les équipements d'extinction d'incendie disponibles conformément aux consignes de sécurité.